



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Pas-de-Calais  
éducation  
nationale

Division des Affaires  
Générales, Financières et de  
l'Action Sociale

Service Académique Mutualisé  
des Frais de Déplacement

SAMFD/JYB/SD/JPA/JMP

Dossier suivi par  
Jean-Michel PETIT  
Chef de service

Téléphone  
03 21 23 82 44

Mél :  
ce.i62samfd@ac-lille.fr

Boulevard de la Liberté  
CS 90016  
62021 Arras cedex

Arras, le 31 août 2016

Le Recteur de l'académie de Lille

à  
Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs  
académiques des services de l'Éducation nationale  
du Nord et du Pas-de-Calais,  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux  
et Inspecteurs de l'Éducation nationale,  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
et Directeurs de CIO,  
Mesdames et Messieurs les Chefs de  
département, de division et de service

**Objet : nouveaux imprimés pour les frais de déplacements ponctuels (hors formation continue et examens et concours)**

Suite à la nouvelle circulaire académique n° SAMFD-2016-01 du 7 juillet 2016 relative à l'indemnisation des frais de déplacement (hors formation continue et hors examens et concours) à l'attention de l'ensemble des personnels, j'attire votre attention sur la mise en ligne des nouveaux imprimés créés afin de mettre en cohérence les opérations de remboursement des frais de déplacement avec cette nouvelle réglementation.

Ces imprimés sont téléchargeables sur le portail ÉDULINE de l'académie (<https://eduline.ac-lille.fr>) ou en cliquant sur les liens intégrés ci-dessous.

Pour les catégories spécifiques suivantes, il existe des imprimés particuliers :

Structure de rattachement	Catégorie
Rectorat	<a href="#">COPIRELEM</a>
	<a href="#">Inspecteur Langue des Signes Française</a>
	<a href="#">Intérim de direction</a>
	<a href="#">Labellisation des Lycées des Métiers</a>
	<a href="#">SCAPPE – BEPSC relations internationales et coopérations</a>
	<a href="#">Service Partagé 2<sup>nd</sup> degré - enseignant</a>
	<a href="#">Service Partagé administratif</a>



Structure de rattachement	Catégorie
DSDEN 59	<a href="#">AE-SH</a>
	<a href="#">Intervenant(e) langue (ELVE)</a>
	<a href="#">Réseau d'Appui TED Autisme</a>
	<a href="#">Service Partagé 1<sup>er</sup> degré - enseignant</a>
DSDEN 62	<a href="#">AE-SH</a>
	<a href="#">Réfèrent(e) – frais MDPH</a>
	<a href="#">Service Partagé 1<sup>er</sup> degré - enseignant</a>
	<a href="#">Concours enseignant (hors inspection et direction)</a>
	<a href="#">Concours non enseignant (y compris inspection et direction)</a>
	<a href="#">Visite médicale (hors recrutement)</a>

Pour tout déplacement ponctuel sur convocation ou ordre de mission (hors formation continue et examens et concours) ne relevant pas d'une catégorie spécifique citée ci-dessus, il convient d'utiliser [l'état de frais « divers »](#) joint à cette note (y compris pour les déplacements sur convocation de l'administration centrale).

Pour toute demande de remboursement, il convient désormais d'utiliser exclusivement ces nouveaux imprimés (sauf pour la formation continue et les examens et concours).

Je vous remercie d'en assurer la diffusion la plus large possible, notamment à tous les personnels sous votre autorité, à l'ensemble des chefs de départements, de division, de service et conseillers techniques du Rectorat et des deux DSDEN, à l'ensemble des personnels des CIO et des EPLE.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Pour le Recteur et par délégation,  
l'Inspecteur d'Académie – Directeur académique  
des services de l'Éducation nationale du Pas-de-  
Calais,



Jean-Yves BESSOL

Pièce jointe : [État de frais « divers »](#).